

Mise en oeuvre d'une signalétique touristique au cœur de la Ville de Besançon

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Ce projet de délibération est le résultat d'une collaboration étroite entre les deux délégations Commerce/Artisanat/Tourisme et Culture.

Principe de base et objectifs

Le patrimoine architectural bisontin, qui couvre, dans des conditions de qualité et de conservation souvent remarquables, toutes les périodes de l'histoire depuis l'époque gallo-romaine jusqu'au XX^{ème} siècle et qui recelle 180 monuments classés ou inscrits, est sans doute l'un des plus importants de France, et l'un des moins connus. Les visiteurs qui le découvrent pour la première fois sont systématiquement sous l'effet de l'étonnement et de l'enthousiasme.

Toutefois Besançon, à ce jour, ne dispose d'aucune signalétique informative et d'interprétation de son patrimoine. L'étude touristique initiée par la Ville de Besançon a mis en évidence, dans son diagnostic, cette faiblesse qu'il présente comme un frein au développement touristique de la Ville et propose la mise en place d'outils d'interprétation du patrimoine dans le cadre du schéma de développement touristique validé par le Conseil Municipal du 26 septembre 2002.

Il convient de se garder de la tentation qui consisterait à vouloir transformer la ville en musée, ou en jeu de piste plus ou moins culturel, à grand renfort de panneaux, de circuits ou de plans.

Un juste équilibre peut être facilement trouvé. Il s'agit de réaliser une signalisation historique, architecturale, touristique, des bâtiments officiels, religieux, des maisons, des fontaines, des espaces urbains et de certaines perspectives où s'est marquée l'histoire de la Ville. La Ville pourra accompagner ce mobilier de l'édition de dépliants, se rapportant aux panneaux, qui permettraient de proposer, outre la traduction en plusieurs langues des informations ainsi données, des circuits thématiques ou chronologiques.

Le projet concerne 120 panneaux environ dont la pose sera réalisée en plusieurs tranches annuelles.

Partenariat avec le Conseil Régional

Après plusieurs études et contacts avec d'autres villes, il ressort que le choix de la signalétique touristique de la Région Franche-Comté se révèle pertinent à plusieurs titres :

** Au plan de la conception et du graphisme*

La signalétique touristique de la Région Franche-Comté a une vocation informative. Il s'agit, à travers elle, de guider l'œil du visiteur sur les particularités architecturales de l'édifice, de lui faire percevoir le monument dans sa totalité ou dans ses détails, ou encore dans son histoire (reconstitution de l'état initial par exemple). Deux types d'information prédominent : texte informatif et représentation graphique.

Sur chaque panneau sont indiqués :

- le nom du monument,
- les informations historiques,
- les illustrations et traductions (sur panneaux 500 X 500 uniquement),
- les partenaires financiers et le maître d'ouvrage sont mentionnés en toutes lettres dans le bandeau réservé à cet effet, disposé en bas du panneau, Besançon étant signalée en tant que Ville d'art et d'histoire,

- l'identité régionale de la Franche-Comté qui signifie l'appartenance de l'édifice au patrimoine régional. Elle apparaît systématiquement en haut dans l'angle gauche,

- Monument Historique : cette mention apparaît si l'édifice est classé ou inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques,

- Les traductions en anglais et en allemand (sur panneaux 500 X 500 uniquement).

** Au plan de la réalisation matérielle du panneau*

- Le format et le support

Deux formats ont été retenus pour la Ville de Besançon : 500 X 500 mm et 300 X 300 mm avec piètement ou fixation au mur.

Le piètement a une hauteur de 90 cm.

- Le matériau

Le panneau est en acier tenant ainsi compte des contraintes techniques telles que la durabilité, l'étanchéité, l'entretien (lavable), la solidité (résistance aux dégradations dues notamment au vandalisme).

Le makrolon, verre synthétique, est sérigraphé sur sa face arrière afin de protéger d'éventuelles agressions.

** Au plan financier*

Le Conseil Régional propose une prise en charge du coût du panneau à hauteur de 80 %, la signalétique étant un des axes de la politique régionale en faveur de la valorisation du patrimoine.

La formule de partenariat avec le Conseil Régional présente donc un avantage certain pour la Ville, même si le Conseil Régional est maître d'ouvrage et impose le respect de sa charte graphique.

Projet pour une première tranche de 40 panneaux

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer pour un partenariat avec le Conseil Régional pour engager la mise en place de la signalétique touristique pour une première tranche dès 2004 sur la base de 40 panneaux (cf liste jointe) et pour la somme de 11 509 € pour la Ville de Besançon, le coût total des 40 panneaux s'élevant à 57 542 €.

Coût et répartition financière pour 40 panneaux

Référence	Prix à l'unité en euros TTC	Part Conseil Régional (80 %)	Part Ville de Besançon (20 %)
Réf. 1 Panneau 500 x 500 mm Fixation murale	1 454,34 x 33	38 394,58 €	9 598,71 €
Réf. 2 Panneau 500 x 500 mm Avec piètement	1 875,77 x 4	6 002,46 €	1 500,60 €
Réf. 3 Panneau 300 x 300 mm Fixation murale	681,72 x 3	1 636,13 €	409,02 €
TOTAL	57 542 €	46 033 €	11 509 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ce partenariat avec le Conseil Régional,
- autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir.

La dépense, soit 11 509 €, sera couverte à l'aide des crédits inscrits au chapitre 011.95.617.30200.

SIGNALETIQUE TOURISTIQUE

1 tranche : 40 panneaux

Liste des monuments et dimensions des panneaux

1 - Ancienne abbaye Saint Paul, 2 rue d'Alsace

Sur le mur de droite lorsque l'on est face au monument, en dessous de la plaque existante à faire enlever

500 X 500

2 - Pont Battant

Sur le muret du côté gauche du pont en venant de la Grande Rue, en s'appuyant le plus possible au muret

Sur piètement, 500 X 500

3 - Hôtel de Champagne, 37, rue Battant

A gauche sous le porche, à gauche du panneau d'information

500 X 500

4 - Bibliothèque, 1, rue de la Bibliothèque

A droite de la seconde porte verte en venant de la ville (porte d'accès du public à la bibliothèque), faisant face au panneau de pierre blanche signalant la bibliothèque

500 X 500

5 - Ancien grenier à blé municipal, 27, rue des Boucheries

A l'extrémité gauche de la façade lorsque l'on est face au monument, à droite du passage donnant accès à la rivière

500 X 500

6 - Hôtel Boitouset, 5, rue de la Convention

Sur le mur à droite lorsqu'on est face à l'hôtel

500 x 500

7 - Hôtel de Grammont, 10, rue de la Convention

Sur le mur à droite de l'entrée

500 X 500

8 - Porte Noire, rue de la Convention

Sur le mur en retour à droite de la porte lorsqu'on est face à elle.

Attention : autorisation à demander au Rectorat

500 X 500

9 - Cathédrale Saint-Jean, 10 ter, rue de la Convention

Sur le pilastre du mur de gauche lorsqu'on est face à la cathédrale, pilastre à droite des grilles et du petit chemin contournant la cathédrale et menant à l'horloge

500 X 500

10 - Hôtel de Région, 11, rue de la Convention

A droite de l'entrée
500 X 500

11 - Palais Granvelle, 96, Grande Rue

Sous le porche, emplacement à déterminer de façon précise ultérieurement
500 X 500

12 - Eglise Saint-Maurice, 119 bis, Grande Rue

Sur le mur à droite de l'entrée, sous la base du pilastre
500 X 500

13 - Promenade Granvelle

Après la statue de Victor Hugo, devant le parcmètre quand on vient de la Grande Rue
Sur piètement
500 X 500

14 - Eglise Saint-Pierre, place du Huit Septembre

A gauche du mur de gauche lorsque l'on est face à l'église, vers l'angle avec la rue de la République et à droite du fin tuyau se trouvant sur la façade.
500 X 500

15 - Hôtel de Ville, place du Huit Septembre (panneau historique)

A droite sous le passage, sur la partie réalisée en pierre de Chailluz en retour
500 X 500

16 - Hôtel de Ville, place du Huit Septembre (panneau des bannières)

A gauche sous le passage, en pendant au précédent
500 X 500

17 - Hôtel de Clévans, 2, rue Lecourbe

Demander à faire retirer la plaque existante et mettre à la place
300 X 300

18 - Ancien collège des Jésuites, 8, rue du Lycée

Sur le mur de droite lorsque l'on est face à l'édifice, en dessous de la plaque de rue, à droite du tuyau

19 - Eglise Saint-François-Xavier, 8 bis, rue du Lycée

Sur le mur de droite lorsque l'on est face à l'église, sous le pilastre avant l'angle
Faire enlever l'ancien panneau
500 X 500

20 - Eglise Sainte-Madeleine, 1, rue de la Madeleine

Sur le pilastre de gauche servant de socle au candélabre lorsque l'on est face à l'église, à gauche du socle et à droite de la rambarde incurvée
500 X 500

21 - Ancienne caserne du Royal Artillerie, 3, place Marulaz

Sur le mur de droite lorsque l'on est face à l'édifice, sous la plaque «lycée Condé»
500 X 500

22 - Ancienne école de l'Arsenal, 1, rue Mégevand

A l'intérieur, à droite sous la voûte (donc à gauche de la porte en ressortant du lieu)
500 X 500

Attention : texte devant de ce fait mentionner la fonction de grenier à blé

23 - Ancien couvent des Clarisses, 4, rue Mégevand

Sur le mur, à droite de la porte du 4 ter
500 X 500

24 - Grand séminaire, 20, rue Mégevand

A gauche de l'entrée (porte verte), sur le mur situé entre la chapelle et le séminaire
500 X 500

25 - Ancienne abbaye Saint-Vincent, 28 rue Mégevand

A droite de la porte bleue et de la niche avec statue de Saint-Ferjeux, avant l'encorbellement
500 X 500

26 - Théâtre, 47 bis, rue Mégevand

Sur le mur de gauche lorsqu'on est face au monument, sous le panneau de sens interdit
500 X 500

27 - Fontaine du Doubs, 55, rue Mégevand

A droite de la fontaine, près de l'étal du commerçant
300 X 300

28 - Promenade Micaud

Emplacement à déterminer précisément ultérieurement
Sur piètement, 500 X 500

29 - Hôtel de Magnoncourt, 7, rue Charles Nodier

A l'extrémité gauche de la façade lorsque l'on est face au bâtiment, à droite du tuyau
500 X 500

30 - Préfecture, 8 bis rue Charles Nodier

Sur le pilier gauche du pavillon de gauche lorsque l'on est face au bâtiment, à droite de la porte verte.
500 X 500

31 - Fontaine des Dames, 8 bis rue de la Préfecture

A droite de la fontaine, sur la partie de mur en retour, sous la plaque de rue
300 X 300

32 - Hôtel de Montmartin, 12, rue de l'Orme de Chamars

Sur l'aile gauche lorsque l'on est face à l'hôtel, à gauche de la grille
500 X 500

33 - Chapelle du Refuge, 18, rue de l'Orme de Chamars

A droite sur le pilier lorsque l'on est face à la chapelle, sous la plaque du n° 18
500 X 500

34 - Hôtel Pétremand de Valay, 19, rue de la Préfecture

Sur la partie droite de la façade, à l'extrémité droite du pavillon. (la façade va être nettoyée fin 2004-début 2005)
500 X 500

35 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, 1, place de la Révolution

Sur le mur de gauche lorsqu'on est face au musée, avant l'angle avec la rue de Boucheries
500 X 500

36 - Porte Rivotte, 28-30, rue Rivotte

Sous le passage, emplacement précis à définir ultérieurement
500 X 500

37 - Square Saint-Amour

A l'entrée du square lorsque l'on vient de la rue Morand, sur la droite, contre le muret, après la poubelle et avant le réverbère
Sur piètement, 500 X 500

38 - Hôpital Saint-Jacques, 2-4, place Saint-Jacques

A droite de la grille lorsque l'on est face au bâtiment, à droite de la fenêtre grillagée et du pilastre, sur le corps de bâtiment légèrement en saillie (légèrement à gauche de l'extrémité du passage piéton)
500 X 500

39 - Synagogue, 27, quai de Strasbourg

Sur le trottoir de droite devant le monument lorsque l'on est face à lui, à gauche du mat d'éclairage
500 X 500

40 - Tour de la Pelote, quai de Strasbourg

A l'extrémité gauche du mur de gauche lorsqu'on est face à la tour
500 X 500

«M. Jacques MARIOT : C'est un projet qui est clos depuis 3 ans, donc nous allons avoir une première tranche de travaux avec comme partenaire, maître d'ouvrage le Conseil Régional. Les travaux commenceront dès la fin de l'année 2004 par l'installation de 40 panneaux. Une seconde tranche de 40 panneaux sera réalisée en 2005 et une dernière tranche de 40 panneaux également en 2006. Ces 120 panneaux indiqueront ainsi le patrimoine bisontin à travers une signalétique attendue depuis longtemps.

M. LE MAIRE : Il faut préciser aussi qu'il y a un financement exceptionnel de la Région. Pour être objectif, il faut dire aussi que ce projet a été lancé sous le précédent Conseil Régional. Je rends toujours à César ce qui lui appartient. C'est un financement de 80 % de la Région, donc un très bon financement.

M. Pascal BONNET : On est tous heureux de voir cette signalétique arriver et je dirais enfin !

M. LE MAIRE : On remercie la Région de Franche-Comté. Il y aura donc 120 panneaux sur un total d'à peu près 180 immeubles, édifices, lieux remarquables sur Besançon. Tout ne sera pas identifié mais les plus intéressants, environ les 2/3 le seront».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 3 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 24 septembre 2004.